

AVIS PUBLIC



– DÉROGATIONS MINEURES –

**9000, BOULEVARD LOUIS-H.-LA FONTAINE
ET
7301, AVENUE DE BELFROY**

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), que lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **mardi, 5 juillet 2022** à 19 h, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures au Règlement concernant le zonage (RCA 40) ci-dessous :

- Lot numéro 1 004 200 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone I-106, afin d'autoriser pour l'immeuble situé au **9000, boulevard Louis-H.-La Fontaine** :
 - l'implantation, dans les cours latérales, d'équipements essentiels au fonctionnement de l'entreprise, et ce, malgré l'article 79 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui n'autorise pas ces équipements dans les cours;
 - des abris permanents pour protéger les mécanismes d'ouverture des barrières coulissantes, et ce malgré l'article 222.1 de ce règlement qui n'autorise que des abris temporaires;
 - l'utilisation d'un revêtement métallique sur certaines façades de ces abris, et ce, malgré l'article 184 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) qui exige que les murs recouverts de ce type de revêtement soient séparés des voies de circulation par une bande végétalisée ou un trottoir d'une largeur de 1,5 mètres.

- Lot numéro 1 005 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, zone H-138, afin d'autoriser pour le bâtiment situé au **7301, avenue de Belfroy** :
 - un agrandissement sur un étage de la station de pompage des eaux, alors que la grille de la zone H-138 et l'article 306 du Règlement concernant le zonage (RCA 40) exigent une hauteur minimale de 2 étages et 8,25 mètres;
 - l'installation d'un revêtement métallique recouvrant la totalité de la façade donnant sur l'avenue de Belfroy, alors qu'en vertu de l'article 184 du (RCA 40), il devrait être utilisé dans une proportion d'au plus 10% pour la partie inférieure (premier 2,50 mètres à partir du sol).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de cette séance.

Pour toute information concernant cette demande, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514-493-8086.

Fait à Montréal, le 17 juin 2022.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement